

**PROLONGATION ARRÊTÉ DE FERMETURE TEMPORAIRE AU PUBLIC
DU PARC DU COLOMBIER EN RAISON DE VENT VIOLENT**

Arrêté N° A 2025-033

Le Maire de la Commune de SAÏX,

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 ET SUIVANTS,
- CONSIDÉRANT la vigilance météorologique établie par Météo France - Vigilance jaune - vent violent,
- CONSIDÉRANT que le département du Tarn sera placé en vigilance jaune - vent violent ce mardi 04 mars 2025 à partir de 09h du matin.
- CONSIDÉRANT qu'il y a urgence à prévenir les accidents que de telles intempéries pourraient engendrer dans le parc du Colombier en raison des risques de chute de branches ou de déracinement d'arbres,

ARRÊTE :

Article 1° :

Le parc du Colombier sera temporairement fermé au public en totalité du vendredi 07 mars 2025 08h00 au dimanche 09 mars 2025 17h00 en raison des vents violents annoncés par Météo France.

Article 2° :

Le Maire est chargé en ce qui concerne l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site de la Mairie
- et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Tarn et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire de la commune de SAÏX, le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Vielmur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saïx, le 06 mars 2025

Le Maire adjoint,

Gilles DEFOULOUINOUX



Date d'affichage :